



781
BF

DÉPARTEMENT DES ETUDES
ET DIRECTIVES FINANCIÈRES

CETELEM

1964

CETELEM

CRÉDIT A L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRO-MÉNAGER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS
ÉTABLISSEMENT FINANCIER ENREGISTRÉ
SIÈGE SOCIAL 25 AVENUE KLÉBER PARIS-16^e

**assemblée
générale
ordinaire**
du 24 mars 1965

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPTE DE PERTES ET PROFITS
BILAN
RÉSOLUTIONS**

M. Henry DAVEZAC
Président

M. Jacques de FOUCHIER
Vice-Président

M. Amaury de CAZANOVE

M. Marcel CHAUTARD

M. François JARDON

M. Jean-Pierre KRAFFT

M. Paul KRUG

M. Jean LEJAY

M. Bernard MALES

M. Etienne MAURE

M. Pierre MURON

M. René SERGENT

M. A. du CHASTEL de la HOWARDERIE

M. Robert LABBÉ

M. Pierre BESSE

M. Boris MERA

M. C. de MONTALEMBERT de CERS

M. Raymond HAAS

M. Marcel SCHOTTEY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENSEURS

CONSEILLER TECHNIQUE

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DIRECTION

M. Jean-Pierre KRAFFT
Administrateur Directeur Général

M. Jean CHICOYE
Directeur Général Adjoint

M. G. de CHAUNAC-LANZAC
Secrétaire Général

M. Francis AZOULAY
Directeur Commercial

M. Jacques PONS
Directeur-Adjoint

M. Jean-Claude THOMAS
Directeur-Adjoint

M. Pierre BOUCHER
Sous-Directeur

M. Pierre CHAPPEY
Sous-Directeur

M. Lucien MICHON
Sous-Directeur

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'activité des Etablissements spécialisés dans le financement des ventes et achats à crédit a subi, en 1964, à la fois les répercussions de dispositions générales prises dans l'ordre économique pour modérer le rythme de l'expansion des affaires et l'incidence des mesures particulières édictées par les Autorités Monétaires. Toutefois, les réductions de l'activité, provoquées par les contraintes financières du plan de stabilisation, n'ont été ressenties que de façon nuancée par les Etablissements spécialisés dans le crédit, la proportion des achats faits par des particuliers avec recours au crédit ayant, en période de ralentissement économique, une certaine tendance à la progression.

Si les Autorités Monétaires ont jugé opportun cette fois encore d'accompagner les mesures prises sur le plan général par des dispositions spéciales au financement des achats à crédit, elles se sont gardées de modifier sensiblement les plafonds fixés réglementairement à la durée et au montant du découvert; les mesures prises ont porté essentiellement sur une modification de la règle fixant pour chaque entreprise le montant maximum des encours en fonction des fonds propres. Cette «ratio» ramenée une première fois en mars 1964 de 10 à 9 a été de nouveau réduite en novembre de la même année de 9 à 8 et l'incidence de cette double réduction pourrait susciter quelques inquiétudes s'il n'était permis d'attendre qu'elle soit rapportée dès que le climat économique général le permettra.

Il n'est pas douteux qu'un certain nombre d'Etablissements spécialisés, faute de pouvoir envisager plusieurs augmentations successives de leur capital, ont été conduits à limiter le développement de leurs opérations. Cette



contrainte, facilitée parfois par la diminution d'activité commerciale de certains secteurs économiques, a commencé de se traduire dans les statistiques des encours de crédit pour l'équipement des particuliers. Ces encours ont encore marqué une progression de 9 % fin 1964, par rapport à fin 1963. Mais, d'une part, cette progression est sensiblement inférieure à celle des deux années précédentes, soit 18 et 25 %, d'autre part et surtout, l'évolution enregistrée au cours du second semestre 1964 est beaucoup plus défavorable, car elle traduit non seulement les difficultés de financement éprouvées par les Etablissements spécialisés, mais aussi la sensible réduction d'activité intervenue dans des secteurs tels que l'industrie automobile, dont les ventes sont traditionnellement facilitées par un important recours au crédit. Dans ce secteur, la progression des encours, qui avait été de 24 % en 1962 et encore de 20 % en 1963, n'a plus été que de 6 % en 1964, et ce, malgré une progression de 14 % dans les six premiers mois.

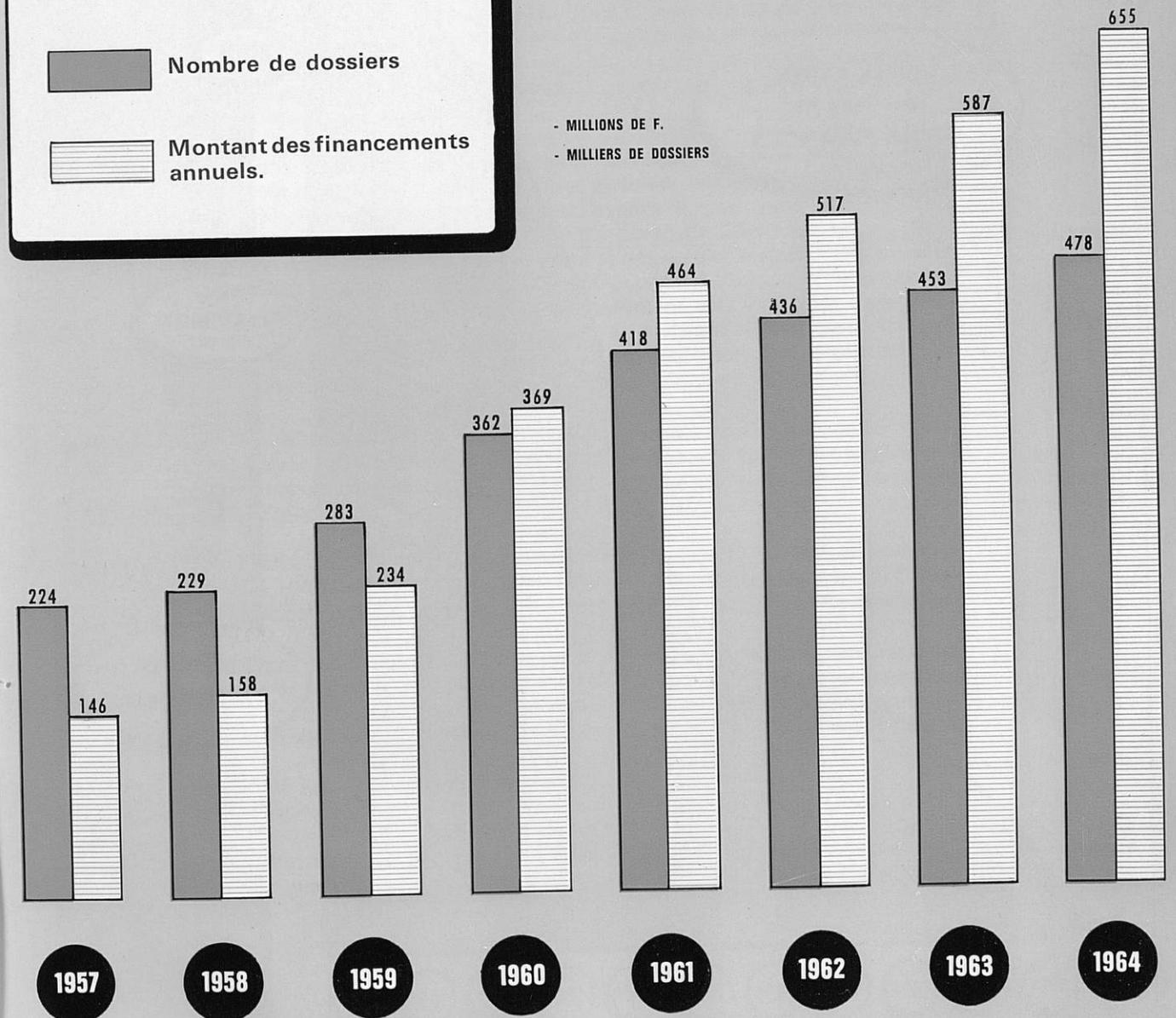
▲ Dans les autres domaines du crédit à l'équipement des particuliers, les indices d'activité varient sensiblement selon les matériels intéressés. Pour l'Équipement Ménager, le niveau général des encours de crédit a peu varié depuis la fin de 1962, puisque la progression s'établit à 4 % par an environ. Cette stabilité d'ensemble recouvre en réalité une assez grande variété d'attitudes de la clientèle en ce qui concerne le recours au crédit : dans les secteurs machine à laver, cuisinière et télévision, où l'activité commerciale a bénéficié au cours des dernières années d'un assez notable développement, la proportion des affaires traitées à crédit n'a que légèrement diminué, en raison à la fois de la mise sur le marché d'appareils plus perfectionnés et d'un prix plus élevé, et aussi parce que l'importance du Service Après-Vente laisse aux réseaux traditionnels de distribution pratiquant la vente dynamique, une part importante du marché. Pour le réfrigérateur, par contre, appareil exigeant peu d'entretien, et dont les prix de vente ont très largement baissé depuis trois ans, il est généralement admis que la proportion des achats faits à crédit a baissé de moitié entre 1961 et 1964. Il est à noter enfin que l'expansion des affaires dans l'industrie et le commerce du meuble, favorisée par l'évolution démographique et les constructions nouvelles de logements, s'est traduite par une notable progression des encours de crédit dans ce secteur, progression qui doit être de 20 % pour la seule année 1964, et qui a été de 100 % depuis la fin de 1961.

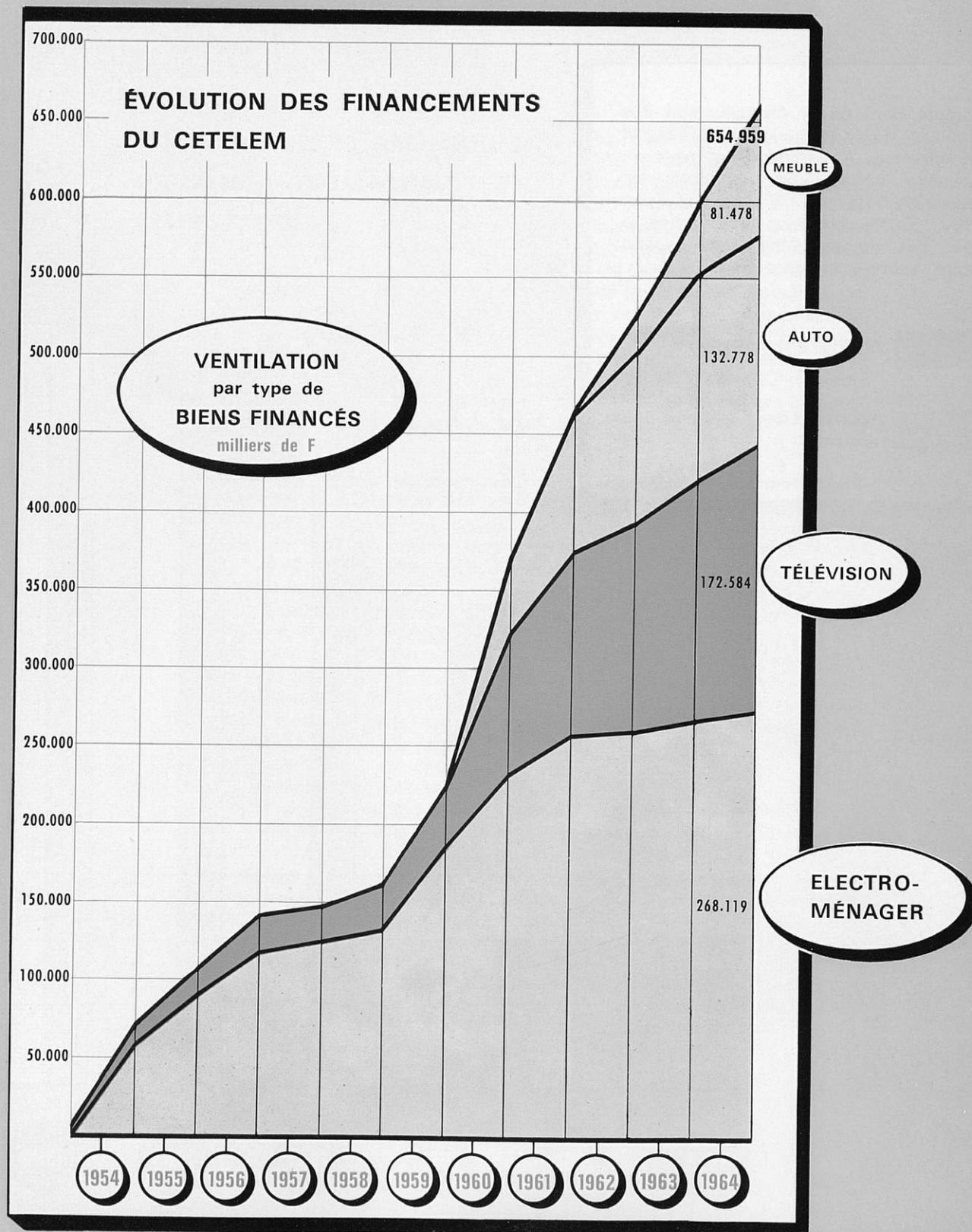
Cette rapide analyse de l'évolution des opérations de crédit montre que le coefficient moyen de progression de 9 % des encours de crédit dans l'équipement domestique, chiffre qui rentre bien dans les normes fixées par les Autorités Economiques et Financières, dissimule en réalité une sensible réduction d'activité dans certains secteurs.

Compte tenu de la diversification des secteurs dans lesquels le CETELEM est intervenu ces dernières années, la moyenne unitaire de ses prêts est passée de 540 F en 1953 à 1370 F en 1964. Cette évolution recherchée a pour but de permettre une gestion moins lourde des opérations.

■ Nombre de dossiers
 ▨ Montant des financements annuels.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS ET DU MONTANT DES FINANCEMENTS ANNUELS DU CETELEM





Dans le domaine qui lui est assigné, le crédit à l'équipement des particuliers, notre société a poursuivi sa progression : l'extension constante de son fonds de commerce, résultant de l'exploitation systématique sur le plan commercial de sa notoriété, lui a permis de maintenir et même d'améliorer sa position dans les secteurs traditionnels de ses interventions, tandis qu'elle s'assurait une place déjà importante dans les domaines auxquels elle s'est intéressée plus récemment. En même temps, la mise en œuvre activement poursuivie des nouveaux moyens de gestion automatisés sur lesquels nous vous avons donné dans notre dernier rapport de larges informations, a permis d'améliorer de façon très sensible la productivité des services, la progression de son chiffre d'affaires ayant pu être obtenue sans augmentation de ses frais d'exploitation.

Dans le secteur de l'Équipement Ménager, la place occupée reste largement la première avec 42,3 % des encours nationaux contre 41,8 % à fin 1963. Le volume des opérations traitées a peu varié au cours des quatre derniers exercices puisqu'il n'est passé de 256 millions en 1961 qu'à 268 millions en 1964, mais le nombre des crédits ouverts dans ce seul secteur est revenu de 304 000 à 279 000, par substitution à l'intérieur de notre chiffre d'affaires d'un volume sensiblement plus important d'appareils de cuisine et de chauffage, compensant en chiffre d'affaires, mais non pas en nombre, la réduction enregistrée dans le département des aspirateurs où les crédits unitaires sont d'un montant particulièrement faible.

Dans le secteur des Téléviseurs, notre Société totalise plus de 35 % des encours recensés par la Banque de France, occupant également la première place, mais à distance sensiblement plus rapprochée de ses concurrents que dans l'Équipement Ménager.

Enfin, dans le secteur du Meuble et du Camping, abordé au cours de l'année 1962, la place prise à la fin du troisième exercice est déjà de l'ordre de 18 % des encours, et les perspectives de développement restent favorables.

Dans le secteur des Voitures de Tourisme, notre Société, sans modifier en rien sa politique à l'égard des intermédiaires n'en a pas moins maintenu à 4 %, comme l'an dernier, la proportion de nos encours par rapport aux encours nationaux. Notre politique commerciale s'est bornée dans ce domaine à poursuivre une sévère sélection des opérations, tout en adaptant les tarifs pratiqués aux charges de recouvrement que représente le secteur Voitures d'Occasion.

Enfin, un nouveau secteur d'activité, exploité à partir de 1963, a connu en 1964 une expansion assez remarquable, c'est celui des Bateaux de plaisance



et des Caravanes. L'intérêt croissant porté par les particuliers à toutes les activités touchant aux loisirs permet d'augurer favorablement des développements de ce nouveau département.

La progression modérée de nos affaires dans l'Équipement Ménager, leur accroissement constant et sensible dans le département Télévision, l'augmentation substantielle de nos opérations dans le secteur Meuble, et enfin la compensation apportée par les crédits Bateaux et Plein Air à la légère réduction d'activité du département Automobile se sont traduits en définitive par une progression globale de notre chiffre d'affaires de 11,50 % en 1964, très voisine des pourcentages enregistrés en 1963 : 13,50 %, et en 1962 : 11,50 %. Pour chacune de ces périodes, la progression du nombre des opérations traitées n'a été que de 4 à 5 % par an.

Pour le dernier exercice, le nombre des demandes de crédit reçues a dépassé 530 000, et le nombre des crédits réglés a été de 478 000 ; compte tenu de la durée moyenne de nos opérations le nombre des comptes en cours atteignait fin 1964, 594 400 contre 561 200 à la fin de l'exercice précédent.

▲ Ces chiffres permettent de mesurer le poids des tâches de recouvrement qui incombent à la Société, ainsi que l'importance qu'il convient d'attacher à l'évolution du rythme des encaissements. A cet égard, les constatations faites au cours de l'exercice 1964, permettent de continuer à formuler un jugement favorable sur la situation d'ensemble. Les diverses mesures mises en place au cours des trois derniers exercices ont vu leur efficacité très sensiblement renforcée par les nouveaux moyens mis en œuvre à partir de la reprise sur ordinateurs, réalisée en juin 1964, du contrôle des recouvrements tardifs. Ce renforcement de nos moyens d'action nous a permis de n'enregistrer aucun affaiblissement des résultats obtenus dans la récupération de nos créances malgré la réduction des horaires de travail, et par voie de conséquence, celle des rémunérations de notre clientèle, provoquée dans certains secteurs économiques par le plan de stabilisation.

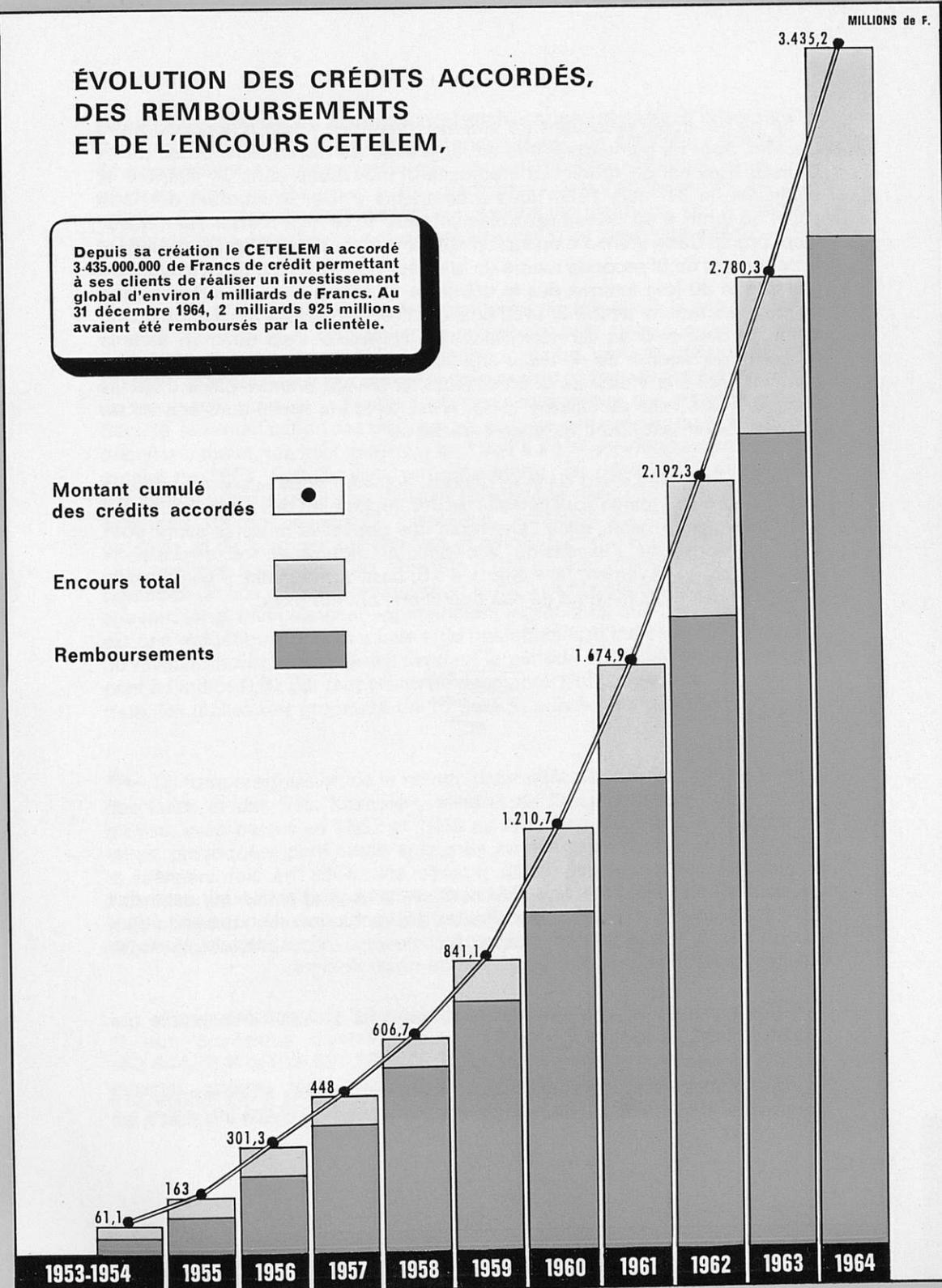


▲ L'évolution générale des engagements, conséquence de la poursuite de notre expansion, telle que nous l'avons décrite, passés de 364 millions fin 1962 à 417 millions fin 1963, et à 472 millions fin 1964, rendait nécessaire à

ÉVOLUTION DES CRÉDITS ACCORDÉS, DES REMBOURSEMENTS ET DE L'ENCOURS CETELEM,

Depuis sa création le CETELEM a accordé 3.435.000.000 de Francs de crédit permettant à ses clients de réaliser un investissement global d'environ 4 milliards de Francs. Au 31 décembre 1964, 2 milliards 925 millions avaient été remboursés par la clientèle.

Montant cumulé des crédits accordés ●
Encours total □
Remboursements ■



la fin de l'exercice précédent un aménagement des fonds propres de notre Société, pour lui permettre d'être en règle avec les dispositions prises par le Conseil National du Crédit. La modification intervenue dans la « ratio » et applicable le 31 mars 1964 nous a contraints à fixer le montant de notre appel de fonds à un niveau sensiblement plus élevé qu'il n'avait été initialement prévu. Cette première opération n'était pas encore entièrement réalisée, le versement de la seconde moitié de la valeur nominale des titres n'ayant eu lieu que le 30 juin lorsque dès le début de ce même mois, la « ratio » était de nouveau réduite de 9 à 8, avec date d'entrée en vigueur au 30 novembre. Votre Conseil, dans sa dernière séance de l'exercice, s'est donc vu dans la nécessité de recourir de nouveau aux actionnaires pour une opération d'un montant égal à la moitié de la précédente, et devant prendre place dans les premières semaines de l'année 1965. Ainsi, le fonds social aura été, en un temps relativement court, augmenté de 50 %.

Cet effort, très lourd dans la période actuelle, nous laisse toutefois la perspective d'une marge substantielle de développement dès lors que, comme nous pouvons l'espérer, dans l'ensemble des nouvelles mesures ayant pour objet la reprise de l'expansion économique, figureront les dispositions ramenant progressivement la « ratio » à 10, base sur laquelle, il convient de le rappeler, les tarifs maxima de nos opérations ont été fixés.



▲ Les bénéfices de l'exercice 1964 sont en nette progression sur ceux des exercices précédents. Cet heureux résultat, déjà prévu lors de notre précédent rapport, est la conséquence directe des mesures prises depuis plusieurs exercices pour améliorer la productivité de notre Société.

Ces mesures, rappelons-le, s'inscrivent dans un plan d'ensemble qui présente plusieurs aspects.

▲ Sur le plan commercial, nous nous sommes attachés à développer nos financements dans des secteurs où le dossier moyen de crédit s'établit à un

niveau plus élevé que celui de nos secteurs traditionnels d'intervention. Cette orientation était d'autant plus nécessaire qu'une des conséquences du développement des ventes par le crédit aux particuliers, heureuse sur le plan général, mais néfaste pour notre productivité, est l'abaissement du prix unitaire des appareils. La diversification de nos interventions, qui s'imposait à d'autres titres, était donc sur ce point particulier d'un très grand intérêt.

▲ Sur le plan de la gestion, le remplacement progressif — pratiquement terminé maintenant — de l'atelier de mécanographie classique par les ordinateurs, a permis une double opération : d'une part, le service à notre clientèle et la connaissance rapide et précise de nos risques ont été améliorés de façon très sensible ; d'autre part, les modifications des structures de la Société, la simplification des tâches ainsi permise, ont allégé sensiblement nos dépenses, fixant nos frais généraux en 1964 à un niveau légèrement inférieur à celui de 1963. Ces résultats ont été obtenus en dépit d'une progression notable de notre activité, des hausses intervenues dans chacun des chapitres essentiels de nos dépenses, personnel, imprimés et fournitures, loyers, patentes, et de la couverture des frais entraînés par l'ouverture en province de cinq agences nouvelles. Ces objectifs n'ont pu être atteints que grâce à la poursuite de nos efforts d'organisation et de simplification des tâches, travail souvent long, méticuleux et apparemment ingrat alors que le résultat final en est une réduction « spectaculaire » de nos effectifs à l'indice 0,76 par rapport au niveau maximum enregistré pendant la période de transition, ces effectifs sont à l'indice 0,92 par rapport au 31 décembre 1961, alors que, depuis cette date, les tâches ont progressé de 15 à 25 %, suivant les services.

▲ La forte progression de la recette disponible par dossier après paiement des taxes et des frais financiers, résultat de l'augmentation du découvert moyen, avait permis en 1962 et 1963 de faire face aux charges supplémentaires, provoquées par l'étude et la mise en œuvre de l'automatisation. Pour la première fois en 1964, elle s'inscrit directement dans les résultats de l'exercice. En même temps, la Société s'est donnée les moyens de faire face à de nouveaux développements d'activités sans que ses charges de gestion soient exposées à une augmentation proportionnelle.

Après dotation à la provision pour amortissements pour 699 505,90 F et aux provisions diverses pour 2 109 852,67, contre respectivement 582 844,76 F et 826 821,98 F en 1963, le bénéfice disponible de l'exercice s'établit, compte tenu du report à nouveau, à 4 964 025,17 F contre 3 314 992,62 F à fin 1963.



Nous vous proposons de donner à ce bénéfice l'affectation suivante :

Réserve légale.....	247 452,00
Dividende.....	2 937 500,00
Attribution Statutaire.....	125 000,00
Dotation aux réserves.....	<u>1 652 548,00</u>
Total.....	4 962 500,00
Le solde disponible, soit	1 525,17

serait reporté à nouveau.

Si vous adoptez ces propositions, le dividende qui pourrait être mis en paiement à compter du 15 avril 1965, s'établirait comme suit :

- Pour les 300 000 actions, numérotées de 1 à 300 000, montant brut 8 F, soit net 6,08 F.

- Pour les 100 000 actions émises en 1964 et libérées pour moitié le 21 février, et pour moitié le 30 juin, montant brut 5,375 F, soit net 4,085 F.

▲ Au cours de l'exercice, notre Conseil a été frappé par le décès de l'un de nos collègues, M. Philippe de MAIZIÈRE qui représentait depuis l'origine l'une des banques, l'Union Européenne Industrielle et Financière, ayant participé à la création de notre Société. Notre Conseil a exprimé à la famille de M. de Maizière la part prise par tous au deuil qui l'atteint.

Sous réserve de votre ratification, notre Conseil a désigné, pour remplacer M. Philippe de Maizière, M. Marcel CHAUTARD, Directeur général-adjoint de l'Union Européenne Industrielle et Financière.

En fin d'exercice, M. Georges COMMOY, quittant ses fonctions de Directeur de la Société Générale qu'il représentait parmi nous, également depuis la fondation de la Société, nous a demandé de résilier ses fonctions d'Administrateur, et nous vous proposons de le remplacer par M. Pierre MURON, Directeur adjoint de la Société Générale.

Les mandats d'administrateur de MM. Henry DAVEZAC et Jean LEJAY viennent à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus du Conseil pour l'exercice 1964, ainsi que sur les conclusions du Rapport Spécial établi par Messieurs les Commissaires aux Comptes, en application de l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1867.

▲ L'analyse donnée ci-dessus des résultats financiers de l'exercice fait ressortir l'importance de l'effort accompli pour contenir les dépenses de gestion au dessous du niveau atteint pendant l'exercice précédent, malgré l'augmentation nominale des rémunérations et la hausse du coût des services. Un tel objectif n'a pu être atteint que par une volonté opiniâtre et une solidarité complète de tout le personnel de notre Société. C'est en effet par une coopération très étroite entre la Direction, les Cadres et les Employés que peut être poursuivie une politique orientée simultanément sur la rationalisation et l'économie de frais. Nous vous demandons de joindre vos remerciements à ceux que le Conseil a déjà exprimés à tous pour l'effort fourni.

▲ Un Comité d'Entreprise a été constitué au mois de juin 1964. Depuis le mois de juillet, ses représentants, MM. Jean-François GRISARD et René MATRA assistent aux délibérations de notre Conseil, et le Comité lui-même a pris progressivement en charge les diverses missions et responsabilités qui lui incombent dans une ambiance de collaboration et d'efficacité qui permet un dialogue constructif entre les différents membres du personnel de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Exercice 1964)**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous nous avez confiée concernant les comptes et le bilan de votre société arrêtés à la date du 31 décembre 1964.

Tous les livres et documents comptables ont été mis à notre disposition pour l'exercice de notre contrôle, et nous avons obtenu tous les renseignements nécessaires à la rédaction de notre rapport.

Nous avons pu constater la concordance existant entre les soldes figurant au bilan et les totaux des comptes particuliers.

Nous vous donnons ci-après, un commentaire sur les variations enregistrées au cours de l'exercice par les principaux postes de l'actif et du passif de votre bilan et sur vos comptes d'exploitation et de profits et pertes.



A L'ACTIF

L'ensemble de vos DISPONIBILITÉS EN CAISSE et dans vos COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX, augmente de 329 898,39 F par rapport à leur total au 31 décembre 1963. Nous avons procédé à un contrôle des espèces en caisse.

Les BANQUES DÉBITRICES diminuent de 2 648 970,10 F. Les états de rapprochement des différents comptes de Banque nous ont été soumis et nous les avons vérifiés par sondages.

Le PORTEFEUILLE diminue de 1 786 650,65 F. Ce compte comprend :

Le portefeuille chaînes en diminution de	1 919 627,43
Le portefeuille autos en diminution de	120 568,97
Le portefeuille à régulariser qui augmente de	9 604,40
Le portefeuille meubles qui augmente de	58 350,58
Le portefeuille stock autos qui apparaît pour	185 590,77

Comme vous le constatez, la principale variation provient du portefeuille chaînes par suite de l'existence, au bilan précédent, d'un portefeuille d'effets de chaînes qui n'ont pas été renouvelés et s'élevant à 2 millions de F environ.

Les DÉBITEURS DIVERS sont en diminution sur l'exercice précédent de 2 473 336,99 F. La balance de détail de ce poste nous a été remise. Comme précédemment, il s'agit d'avances au personnel et diverses, d'écritures en cours de régularisation, de vendeurs douteux, du compte courant SODETE et de règlements Assurance-Vie à recevoir. Nous avons constaté que les comptes de Vendeurs douteux faisaient bien l'objet de provisions pour créances douteuses au passif.

Les comptes ACHETEURS sont en augmentation sur l'année 1963 de 56 345 139,73 F, ce qui traduit le développement continu de l'activité de votre société. En 1963, l'augmentation avait été de 15 891 737,38 F sur 1962.

Le MOBILIER, MATÉRIEL FIXE ET MATÉRIEL ROULANT, diminue en valeur nette, amortissements déduits, de 200 847,56 F. Les mouvements de ces comptes, dont toutes justifications nous ont été fournies, ont été les suivants :

en plus :	les acquisitions de l'exercice ont atteint	148 058,52
	les amortissements sur sorties d'actif s'élèvent à	115 369,08
en moins :	les sorties et cessions se montent à	203 336,33
	l'annuité d'amortissements à	260 938,83

Le PORTEFEUILLE TITRES est supérieur de 47 400 F au chiffre précédent.

Il comprend en plus des 250 actions C.L.E.F. figurant dans le bilan au 31 décembre 1963 :

- 154 actions Cetelem Afrique
- 320 parts Société Coopérative d'Études et de Gestion du Groupe de la Compagnie Bancaire

Les 154 actions du Cetelem Afrique font l'objet de la provision pour dépréciation de 15 400 F.

Les IMMOBILISATIONS sont, en valeur nette, en augmentation de 731 779,03 F sur leur total au 31 décembre 1963.

Les fluctuations enregistrées par ces comptes sont les suivantes pour 1964 :

En plus :	
- les acquisitions de l'exercice, dont détail nous a été fourni	295 229,22
- l'augmentation des titres de participation	265 000,00
- l'augmentation des avances aux sociétés immobilières	411 000,00
- les reprises d'amortissements sur cessions	605,59
- un transfert d'amortissements aux réserves	30 000,00
(sur indemnité de résiliation de droit au bail)	<u>1 001 834,81</u>

En moins :	
- cession d'agencements de l'exercice	730,10
- cession droit au bail local de Dijon	22 000,00
- annuité d'amortissements de l'exercice	175 048,64
- amortissement par plus-value réinvestie	<u>72 277,04</u>
	270 055,78

La balance des mouvements donne l'augmentation nette du compte de 731 779,03 F.



Les FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ont augmenté en valeur brute de 267 515,57 F qui ont été totalement amortis. Il s'agit de frais d'augmentation de capital et de versements initiaux I.B.M.

Les COMPTES D'ORDRE sont en augmentation de 1 217 184,34 F.

Il s'agit comme précédemment de versements initiaux à I.B.M. amortissables sur 2 ans et de divers comptes de passage.

AU PASSIF

Les BANQUES CRÉDITRICES sont en augmentation de 825 791,95 F. Ce compte a été vérifié avec les états de rapprochement.

Les COMPTES ET DÉPÔTS DE GARANTIE sont en diminution de 2 281 950,69 F. Il s'agit de dépôts de fonds des vendeurs pour couvrir leur garantie personnelle dans le cas où elle est appelée à jouer.

Les CRÉDITEURS DIVERS augmentent de 269 812,69 F. Le détail nous en a été fourni. Ce compte est constitué principalement par les crédits à répartir et le compte-courant SODETE.

Le COMPTE BLOQUÉ de la Compagnie bancaire a diminué de 250 000 F et se trouve ainsi ramené à 4 750 000 F. Il s'agit, en effet, d'un versement en vue d'une augmentation de capital. Il ne s'agit donc pas d'un véritable passif de votre société.

Le COMPTE DE MOBILISATION est supérieur de 25 747 000 F au total du précédent bilan.

Les DÉPENSES A PAYER sont en augmentation de 2 886 349,38 F par rapport à leur montant au 31 décembre 1963.

Dans ce total sont inclus :

- les provisions pour impôt sur les sociétés,
- les factures diverses et intérêts à payer,
- les charges sociales et taxes à payer,
- les loyers et charges à payer,
- les provisions pour participation à mandats reçues des sociétés du groupe.

Les COMPTES D'ORDRE ET PROVISIONS DIVERSES augmentent de 6 909 485,82 F.

Ce chapitre comprend :

- le réescompte des mensualités,
- les provisions pour acheteurs douteux ou insolvable et pour vendeurs douteux,
- la provision taxée pour éventualités diverses,
- les provisions pour responsabilité.

Nous nous sommes assurés du mode de calcul de ces provisions.

Votre CAPITAL SOCIAL a été augmenté de 10 000 000 F au cours de l'exercice 1964.

Les RÉSERVES enregistrent les fluctuations ci-après :

- les réserves diverses, comprenant la réserve légale et la réserve facultative, augmentent de 830 000 F,
- la réserve de prime d'émission augmente de 5 000 000 F à la suite de l'augmentation de capital intervenue en cours d'exercice.
- la réserve de réévaluation est sans changement.

Le compte de PLUS-VALUES A RÉINVESTIR diminue d'un exercice à l'autre de 39 325,51 F. Celles qui subsistent dans le bilan ne concernent plus, par suite de rempli, les plus-values antérieures que pour 1 982,70 F. Il y a eu, en outre, 32 951,53 F de plus-values à réinvestir provenant de cessions d'immobilisations intervenues en 1964 et dont nous avons eu le détail.

Le REPORT A NOUVEAU diminue de 201 619,79 F. Votre exercice se termine par un profit de 4 949 032,55 F supérieur de 1 850 652,34 F au bénéfice de l'exercice précédent.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au cours de l'année 1964, les produits bruts de votre compte d'exploitation, y compris les plus-values à réinvestir s'élevant à 32 951,53 F, ont été supérieurs de 10 176 008,80 F à ceux de l'exercice précédent. Les charges venant diminuer ce profit brut ont enregistré les fluctuations suivantes :

Les Frais généraux ont été stables.

Les agios débiteurs ont subi un accroissement parallèle à celui de vos recettes.

Il en est de même des charges fiscales d'exploitation.

Les amortissements divers sont plus élevés de 116 661,14 F que ceux de l'exercice 1963.

Les dotations aux provisions diverses dont détail nous a été fourni, ont grevé votre compte d'exploitation pour un montant supérieur de 1 276 890,22 F à celui de l'exercice 1963.

La provision pour impôt sur les bénéfices tient compte de l'excédent de provision subsistant sur celle de même nature au 31 décembre 1963.

Votre bénéfice net s'élève en définitive à 4 949 032,55 F contre 3 098 380, 21 F en 1963.

Nous avons pris connaissance du rapport de votre Conseil d'Administration qui n'appelle aucune observation de notre part.

En conclusion, nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes et le bilan au 31 décembre 1964 tels qu'ils vous sont présentés.

Le 28 janvier 1965

Les Commissaires aux Comptes

Marcel SCHOTTEY

Raymond HAAS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les opérations visées à l'Article 40

(Article 40 modifié de la Loi du 24 Juillet 1867)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations visées par les dispositions de l'article 40 nouveau de la loi du 24 juillet 1867.

Le CETELEM AFRIQUE a été amené, en 1964, à réduire son capital de 1 500 000 dinars à 300 000 dinars en vue d'amortir les pertes d'exploitation des trois derniers exercices, puis à l'augmenter de 300 000 dinars à 1 800 000 dinars pour lui permettre de tenir ses engagements à l'égard de ses créanciers.

Le CETELEM a souscrit à cette augmentation de capital pour 130 actions au nominal de 100 dinars chacune, suivant décision du Conseil d'Administration en date du 22 avril 1964.

En second lieu, sur la demande de votre Société concernant l'augmentation de son capital de 30 à 40 millions de F réalisée au cours de l'exercice 1964, nous avons confirmé à M^e THIBIERGE, notaire à PARIS, que la COMPAGNIE BANCAIRE était bien créancière de la Société CETELEM de la somme de 8 millions de F qui a servi à libérer par compensation à due concurrence, le montant des actions par elle souscrites dans l'augmentation du capital CETELEM décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1963 et le Conseil d'Administration du même jour.

Enfin, nous vous rappelons pour ordre, que votre Société est toujours en relation avec l'Union Française de Banques et avec la Compagnie Bancaire pour la réalisation d'opérations courantes de banque, de trésorerie et de gestion de services communs.

Nous n'avons aucune remarque particulière à formuler au sujet de ces opérations.

Le 28 janvier 1965

Les Commissaires aux Comptes

Marcel SCHOTTEY

Raymond HAAS



bilan

au 31 décembre 1964

AVANT RÉPARTITION

ACTIF

Chèques postaux et caisse	1 389 055,14	
Banques	4 546 586,99	
Portefeuille	2 152 708,19	
Débiteurs divers	2 323 225,42	
Acheteurs	508 230 815,44	
Mobilier, Matériel . 2 382 075,45		
Amortissements 1 120 388,11	1 261 687,34	
Portefeuille titres . 72 400,00		
Provision pour dépréciation	15 400,00	57 000,00
Immobilisations . 10 070 697,35		
Amortissements 685 004,87	9 385 692,48	
Frais de premier établissement	2 186 395,26	
Amortissements 2 186 394,26	1,00	
Comptes d'ordre	4 224 663,98	

PASSIF

Banques	13 068 066,45
Comptes et dépôts de garantie	4 471 517,94
Créditeurs divers	39 236 622,06
Mobilisation	364 165 000,00
Dépenses à payer	6 884 885,78
Comptes d'ordre et Provisions diverses	43 006 515,10
Compte bloqué	4 750 000,00
Capital	40 000 000,00
Réserves :	
Diverses	4 830 000,00
Primes d'émission	8 000 000,00
de réévaluation	159 869,25
Plus-values à réinvestir	34 934,23
Report à nouveau	14 992,62
Profits de l'exercice	4 949 032,55

533 571 435,98

533 571 435,98

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

Chèques postaux et caisse	1 389 055,14	
Banques	4 546 586,99	
Portefeuille	2 152 708,19	
Débiteurs divers	2 323 225,42	
Acheteurs	508 230 815,44	
Mobilier, Matériel . 2 382 075,45		
Amortissements 1 120 388,11	1 261 687,34	
Portefeuille titres . 72 400,00		
Provision pour dépréciation	15 400,00	57 000,00
Immobilisations 10 070 697,35		
Amortissements 685 004,87	9 385 692,48	
Frais de premier établissement	2 186 395,26	
Amortissements 2 186 394,26	1,00	
Comptes d'ordre	4 224 663,98	

PASSIF

Banques	13 068 066,45
Comptes et dépôts de garantie	4 471 517,94
Créditeurs divers	39 236 622,06
Dividendes à payer	2 937 500,00
Mobilisation	364 165 000,00
Dépenses à payer	7 009 885,78
Comptes d'ordre et Provisions diverses	43 006 515,10
Compte bloqué	4 750 000,00
Capital	40 000 000,00
Réserves :	
Diverses	6 730 000,00
Primes d'émission	8 000 000,00
de réévaluation	159 869,25
Plus-values à réinvestir	34 934,23
Report à nouveau	1 525,17

533 571 435,98

533 571 435,98

compte de profits et pertes

au 31 décembre 1964

DÉBIT

Agios débiteurs	22 753 357,55
Charges fiscales d'exploitation..	7 778 475,14
Frais généraux	29 641 192,95
Amortissements divers	699 505,90
Provisions diverses	2 109 852,67
Impôt sur les bénéfices	5 426 930,00
Solde disponible	4 949 032,55

73 358 346,76

CRÉDIT

Produits bruts	73 220 115,58
Plus-values de l'exercice	32 951,53
Bénéfices sur exercices antérieurs	105 279,65

73 358 346,76

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1964, ainsi que le bilan et le Compte de Profits et Pertes de cet exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice disponible telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration en conformité de l'article 45 des statuts, de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1963 et des décisions prises par le Conseil en date du 18 décembre 1963 et du 22 avril 1964.

Le dividende fixé pour les actions anciennes à 8 F brut ou 6,08 F net par action, pour les actions nouvelles à 5,375 F brut ou 4,085 F net par action, sera mis en distribution à partir du 15 avril 1965.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination comme Administrateurs, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de M. Marcel CHAUTARD, en remplacement de M. Philippe de MAIZIÈRE, décédé, et de M. Pierre MURON, en remplacement de M. Georges COMMOY, démissionnaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice social 1964.



Cinquième résolution

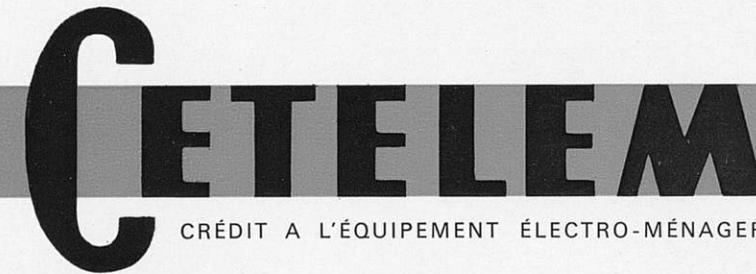
L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, pour une durée de six ans, M. Henry DAVEZAC et M. Jean LEJAY, dont les mandats venaient à expiration à la date de la présente Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 F pour chaque censeur l'indemnité allouée au titre de l'exercice 1965.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.



CRÉDIT A L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRO-MÉNAGER

**assemblée
générale
extraordinaire
du 24 mars 1965**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Votre Conseil a décidé le 10 février dernier, de vous réunir en Assemblée Générale Extraordinaire en vue d'apporter aux statuts de la Société diverses modifications.

Les dispositions que nous soumettons à votre approbation, complétant les mises à jour déjà faites le 24 avril 1963, ont essentiellement pour objet de mettre le texte de l'article 45 relatif à l'affectation des réserves en harmonie avec les lois et décrets actuellement en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'apporter à l'article 45 des statuts, les modifications ci-après :

Le texte de l'alinéa 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Ces prélèvements opérés, l'Assemblée Générale pourra décider, sur « la proposition du Conseil d'Administration, toutes affectations pour la « constitution éventuelle d'un fonds de réserve extraordinaire et effectuer « tous prélèvements dont elle fixera le montant pour la constitution de tout « report à nouveau ou d'un fonds de prévoyance spécial appartenant exclu- « sivement aux actionnaires ».

Le texte de l'alinéa 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sur le solde, il sera ensuite attribué 10 % au Conseil d'Administration à titre de tantièmes ».

Le dernier alinéa est purement et simplement supprimé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

Dépot Légal N° 25 — 1^{er} trimestre 1965
Éditions C. S. B. Neuilly S/Seine

